

Au Chef du Département

Copie à: Police fédérale des Etrangers, Berne.  
Ambassade de Suisse, Rabat.  
Section Ouest.

MC/vo

Berne, le 22 février 1963.

N o t i c e

Visite de l'Ambassadeur du Maroc

L'Ambassadeur du Maroc a demandé une audience au Chef du Département. M. le Conseiller fédéral Wahlen, étant très occupé cette semaine, m'a chargé de recevoir à sa place M. Amor. Celui-ci m'a entretenu des affaires suivantes:

1<sup>o</sup> M. Amor revient à la charge pour obtenir la suppression des visas pour ses compatriotes désireux de se rendre en Suisse. Lors de sa dernière visite, je lui avais dit que cette demande était à l'examen. M. Amor avait espéré qu'elle serait rapidement réglée. Son gouvernement y attache beaucoup de prix. L'Ambassadeur du Maroc espère qu'une décision interviendra très prochainement. Il aimerait que le Maroc ne soit pas inclus dans des mesures communes qui seraient applicables aux trois Etats du Maghreb. Il estime que son pays devrait bénéficier d'un traitement prioritaire pour tenir compte du fait que les visas pour les Suisses désireux de se rendre au Maroc ont été supprimés unilatéralement il y a longtemps déjà.

Je réponds que le Département politique est acquis à l'idée d'abolir les visas pour les Marocains. La procédure est en cours. Nous chercherons à l'accélérer pour tenir compte du voeu du gouvernement marocain.

2<sup>o</sup> M. Amor rappelle également sa demande tendant à la conclusion d'un accord d'émigration entre le Maroc et la Suisse.

Je lui dis que la surchauffe économique actuelle oblige les autorités fédérales à freiner une expansion déraisonnable de notre économie. Pour le moment, elles ne peuvent donc envisager de conclure des accords qui organiseraient une



- 2 -

plus grande émigration encore. Cette réserve ne s'applique pas seulement au Maroc mais aussi à des pays européens comme la Grèce et la Turquie.

M. Amor semble comprendre la situation et il n'insiste pas. Il fait seulement observer que le Maroc pourrait représenter pour nous une source intéressante de main-d'oeuvre, si celle dont nous disposons actuellement venait à manquer.

3<sup>o</sup> Je saisis l'occasion pour informer M. Amor des démarches que nous avons chargé M. Bernath d'entreprendre auprès de M. Balafrej afin d'obtenir que les Suisses victimes des émeutes en 1955/56 soient finalement indemnisés.

M. Amor promet d'attirer de son côté l'attention de son gouvernement sur l'importance que nous attachons à cette affaire.

Micheli -